



N° OJ : 32

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/03/2021

Objet : Sports.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 20.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2021, sous réserve de l'approbation du budget 2021 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant total de 20.000,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2021, à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- 1) 10.000,00 EUR à l'asbl Cros Cup pour l'organisation du « Cros Cup 2021 »;
- 2) 10.000,00 EUR à l'asbl Vision Solidaire pour le "King of Brussels" au Palais 12 et "Muaythai Summer" au stade Roi Baudouin.

Annexes :